

**Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Caroline Désir, Ministre de l'Éducation, concernant
La gestion des élèves "fantômes" pendant et après
la période de confinement liée au Covid-19**

Madame la Ministre,

Avec la suspension des écoles le 16 mars 2020 suite à la pandémie liée au Coronavirus, le monde de l'enseignement s'est vu bouleversé. Dans ce contexte exceptionnel, il a fallu faire preuve de créativité et de réactivité. L'enseignement à distance a été instauré de manière progressive – dans les limites matérielles disponibles – afin de continuer l'apprentissage des élèves et de maintenir autant que possible le lien scolaire.

Malgré les efforts entrepris, cette distance obligatoire n'a fait qu'accentuer le nombre d'élèves « fantômes » ou en décrochage scolaire. Une distance encore plus importante s'est alors naturellement créée, suite à un manque de moyens (informatiques, ...) pour certains et suite à une absence prolongée de contacts avec les enseignants pour d'autres.

Dans ce contexte, Madame la Ministre, je souhaite vous interroger à nouveau sur ces élèves dits « fantômes ».

Premièrement, en ce qui concerne la Région wallonne, vous aviez évoqué le recrutement de cinq personnes afin de permettre l'exercice de sa mission de contrôle et d'identification des élèves non-inscrits. Qu'en est-il à l'heure actuelle? Ce nombre sera-t-il revu à la hausse suite au COVID-19?

Deuxièmement, savez-vous évaluer l'impact que le COVID-19 a eu sur le décrochage scolaire? Faut-il s'attendre, la rentrée de septembre ayant été annoncée, à une importante augmentation du nombre de cas de décrochage scolaire par rapport à la période antérieure au confinement?

Troisièmement, vous aviez insisté sur le rôle tenu par les PMS afin de rétablir au maximum les prises de contacts entre les enseignants et les élèves. Quels enseignements retirez-vous? Avez-vous obtenu des retours positifs?

Enfin, avez-vous eu des contacts réguliers avec les Fédérations des Pouvoirs organisateurs? En ce qui concerne la Fédération Wallonie-Bruxelles, allez-vous renforcer l'implication des services d'accrochage scolaire?

Je vous remercie.

Réponse de la Ministre Désir:

Cinq agents ont bien été recrutés par le service du Droit à l'Instruction dans le cadre de l'élargissement du contrôle de l'obligation scolaire dès l'âge de 5 ans. Ces engagements se sont étalés de juillet à décembre 2019.

La crise liée au COVID-19, et ses conséquences sur les processus de contrôle de l'inscription scolaire, ne permettent pas dans l'immédiat de procéder à une évaluation de ceux-ci. D'ailleurs, le Service précité a prolongé jusqu'à la fin septembre les délais des investigations des communes bruxelloises et wallonnes dans les dossiers du contrôle de l'inscription scolaire.

Par ailleurs, l'Administration travaille également avec la Région de Bruxelles-Capitale afin d'améliorer les éléments de la procédure de contrôle avec l'expertise mutualisée des deux parties.

Il est évident que la crise sanitaire a eu un impact sur les élèves, l'absence de cadre, de suivi quotidien et de stimulation, comme de matériel numérique adapté ont accru le problème chez certains. Pour d'autres, les conditions de vie pénibles, notamment des logements exigus et une promiscuité étouffante, ont accentué les difficultés.

L'exercice de projection pour la rentrée paraît vraiment délicat et hasardeux. Nul ne peut réellement s'avancer. Néanmoins, en concertation avec les acteurs de l'enseignement, le décrochage et son éventuelle recrudescence ont été anticipés en proposant une stratégie de lutte contre ce phénomène, explicitée dans les circulaires 7625 et 7626 (remplacées par les circulaires 7686 et 7691). Cette dernière se fonde d'abord sur une pratique de différenciation et d'accompagnement personnalisé, en identifiant et en répondant aux besoins spécifiques des élèves.

Pour ce qui concerne le décrochage au sens plus strict du terme, un travail de maillage initié par l'école pourra s'appuyer sur les partenaires privilégiés que sont les CPMS, ainsi que sur le réseau local. Les délégués au contrat d'objectifs pourront également soutenir les démarches en initiant les contacts avec les partenaires externes moins habituels, tels que des acteurs associatifs par exemple.

Pendant le confinement, sans avoir de chiffres précis disponibles pour l'instant, il est revenu du terrain, à travers de multiples témoignages, que les CPMS ont joué leur rôle de facilitateur des relations entre l'école et la famille. Ils ont répondu présents malgré les restrictions d'activités liées à la crise sanitaire et ont fait preuve d'une créativité sans faille pour rester dans le contact avec les uns et les autres. Il s'avère, qu'au moment des conseils de classe, dans la phase d'orientation y étant associée, leur travail au lien Ecole-Famille, leur présence auprès de tous les acteurs ont été nécessaires et fructueux. Sans compter qu'ils ont pu éclairer, rassurer, accompagner les différents protagonistes et offrir un soutien très précieux. Les CPMS sont une véritable plaque tournante au sein des écoles. On ne peut donc qu'encourager leur professionnalisme et souligner une pratique aux multiples visages, s'adaptant aux circonstances, aux équipes, aux événements. Un travail de visibilité doit absolument être entamé et la réforme des CPMS en sera l'occasion.

Quant aux services d'accrochage scolaire, à l'instar des CPMS, ils sont restés sur le pont. Ils se sont adaptés et tout en respectant les règles sanitaires, ils ont poursuivi leur travail en utilisant de nouveaux outils, en tentant de garder un lien avec leurs jeunes dans une certaine inventivité. C'est l'occasion de mettre en exergue le travail délicat qu'ils effectuent avec les élèves, souvent très fragiles, pour tenter de les amener, dans de bonnes conditions, à retrouver une place dans l'école.